

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 23 OCT. 2023

Séance du 12 octobre 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023  
Date d'affichage : 28 septembre 2023

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 29  
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Jacques Natta, Séverine Maugan-Curnier, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Jean-Louis Robert, Alain de Villebonne, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet, Brigitte Margaillan, Nicolas Salerno, Béatrice Paumier-Lallemand, Nathalie Le Bouc, Jean-Luc Borel (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent à la délibération n°7, Présent de la délibération n°8 à la délibération n°24), Romain Brette (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent de la délibération n°7 à la délibération n°8, Présent de la délibération n°9 à la délibération n°24), Franck Laroche, Richard Rouzet, Serge Robin, Brigitte Pascal-Freytag, Josiane Maurin,

**Procurations de** : Evè Maurel à Alain Gouirand, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Emilie Bastie à Jean-Marc Brabant, Pierre Aubois à Geneviève Jean, Mariane Domeizel à Samantha Khalizoff, Rose-Marie Dumontier à Jean-Luc Borel, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Jean-Paul Grouiller à Romain Brette

**Absents et excusés** : Géraud de Sabran Pontevès, Philippe Egg, Michel Partage, Anne-Marie Dauphin,

Madame Nathalie Le Bouc est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2023-098  
Attribution du marché de nettoyage

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 14 septembre 2023 ;

Vu les statuts de COTELUB ;

COTELUB a publié, le 29 mai 2023 et le 31 mai 2023, un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et au JOUE pour un marché relatif à des prestations de nettoyage des locaux de la Communauté Territoriale Sud Luberon.

L'objet du marché concerne le nettoyage des locaux suivants :

Siège : Za Le Revol, 128 ch. des Vieilles Vignes 84240 La Tour d'Aigues

Pôle Environnement : Rte de Grambois 84240 La Tour d'Aigues

Gymnase et dojo de La Tour d'Aigues : Rue Jean Garcin 84240 La Tour d'Aigues

Gymnase de Cadenet : Rue du 18 juin 84160 Cadenet

Ce marché n'est pas alloté, et il est prévu pour une durée de 3 ans.

A la date limite de remise des offres le 7 juillet 2023 à 12h00, 6 entreprises ont déposé des offres.

A l'issue de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé de l'attribution du marché à l'entreprise ARCADE NETTOYAGE pour un montant de 146 712,24 euros HT.

Le montant maximum du marché sur 3 ans, c'est-à-dire prenant en compte les 146 712,24 euros HT et la part à bons de commande, est de 270 000,00 euros HT.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'attribuer le marché à l'entreprise ARCADE NETTOYAGE, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres ;
- De l'autoriser à signer le marché avec le titulaire ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **D'attribuer** le marché à l'entreprise ARCADE NETTOYAGE, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché avec le titulaire ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nathalie LE BOUC  
Secrétaire de séance



Robert Tchobrenovitch  
Président

